



## Ecole obligatoire le lundi 22 juin

Le 17/06/20

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du Président de la République, je vous confirme que **l'école sera bien obligatoire à compter du lundi 22 juin 2020.**

Tous les élèves seront accueillis. Hormis la distanciation physique, nous continuerons d'appliquer le **protocole sanitaire spécifique à l'école ROSTAND** :

- Accueil et sortie des **CP et des CE1 au niveau de la place du marché.**
- Accueil et sortie des **CE2, CM1 et CM2 au niveau de la rue Victor Hugo.**
- Lavage et désinfection des mains** comme défini dans le protocole.
- Récréations séparées** pour éviter le brassage des élèves.
- etc. (*merci de vous reporter au protocole de fonctionnement de l'école ROSTAND pour davantage de précisions*)

A compter du lundi 22 juin 2020, il n'y aura donc plus d'enseignement à distance. Il appartiendra donc à chaque parent de vérifier chaque jour l'agenda et le cahier de liaison de son enfant. En effet, c'est via le cahier de liaison que vous seront transmises les informations pour la rentrée et les listes de fournitures scolaires.

Je vous rappelle que chaque parent devra continuer **de contrôler la température de son enfant avant de l'amener à l'école** (*la température doit être inférieure à 38°C*).

Si votre enfant présente des symptômes (toux, fièvre, ...), ne le mettez pas à l'école, appelez votre **médecin traitant** et prévenez le directeur de l'école par mail à l'adresse suivante : [ce.0591717w@ac-lille.fr](mailto:ce.0591717w@ac-lille.fr)

**Afin de permettre à la municipalité d'anticiper l'organisation du périscolaire et de la restauration (commande de denrées pour production des repas dès lundi), merci de vous connecter dès maintenant sur le portail école-famille afin de réserver la cantine, les accueils périscolaires et les accueils de loisirs du mercredi.**

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Le directeur